

AIDE À L'ÉTABLISSEMENT DE VOTRE DÉCLARATION NOMINATIVE

ANNUELLE Période de référence : du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

2 MOYENS D'EFFECTUER VOTRE DÉCLARATION

- Un enregistrement en ligne sur le site de la caisse : www.cibtp-sud-ouest.fr



Plus de facilité, plus de rapidité, plus d'efficacité,
la garantie de recevoir les certificats pour congés de vos salariés sous 48 heures.

- La transmission d'un fichier DADSU-CIBTP

Par le portail de télé déclaration : www.net-entreprises.fr (Inscription en ligne sur ce site).

Simultanément à cette action, pensez à nous transmettre vos déclarations de salaires du 1er trimestre 2019 ou du mois de mars 2019.



RÉCEPTION DE LA DNA + DÉCLARATION DE SALAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2019 OU DE MARS 2019

= ENVOI DES CERTIFICATS BLEUS DE CONGÉS

LES CERTIFICATS BLEUS POUR CONGÉS

Ils seront établis par la Caisse grâce aux informations qu'elle détient et à celles transmises par votre déclaration nominative annuelle, pour tous les salariés que vous avez employés pendant la période de référence. Sur ces certificats, toutes les informations connues et nécessaires au calcul des indemnités de congés seront pré imprimées par nos soins. Il vous appartiendra, avant de remettre le certificat pour congé aux salariés, de vérifier l'exactitude des informations mentionnées.

RAPPEL : les certificats doivent être obligatoirement signés et tamponnés par l'entreprise et signés du salarié.
Tout certificat non signé sera retourné.

NOUS CONTACTER

Pour toute information relative à la DNA, contactez nos services :

Entreprises dont le siège se situe dans les départements :
09, 31, 32, 46, 65, 81, 82.

- ◆ par mail : dna@cibtp-sud-ouest.fr
- ◆ par téléphone au : 0 820 200 110 où après avoir indiqué votre numéro de Siret, vous choisirez la touche 5

Entreprises dont le siège se situe dans les départements :
16, 33, 40, 47, 64.

- ◆ par mail : dabordeaux@cibtp-sud-ouest.fr
- ◆ par téléphone au : 05 56 43 62 22 où après avoir indiqué votre numéro de Siret, vous choisirez la touche 5

N° Sécurité sociale :

Né(e) le (*)/...../..... à (*)

Nom, Prénom:

Adresse :

***A compléter obligatoirement :**

- N° de sécurité sociale : il comprend 15 chiffres dont la clé,
- Date de naissance,
- Lieu de naissance : ville et département pour les salariés nés en France OU pays pour ceux nés à l'étranger,
- Indiquez l'adresse.

Nationalité

Métier

Classification

Temps partiel

Horaire hebdo.

Tacheron

Apprenti

Assedic

Abattement (*) ZONE OBLIGATOIRE

RUBRIQUES Á MODIFIER, SI NÉCESSAIRE, ET Á COMPLÉTER, SI NON REMPLIES

Voir tableaux (page 4).

Pour les salariés à temps partiel :

Le temps de travail doit être exprimé obligatoirement en mois et jours avec un salaire mensuel.

La case est obligatoirement à remplir par oui ou par non.

ATTENTION si cette case n'est pas remplie, le certificat bleu ne sera pas édité.

Pour les salariés ayant plusieurs périodes d'emploi au cours de la période de référence, complétez un bloc par période.

Période du au

Départ le Motif

Horaire / Mensuel Taux horaire/Salaire mensuel

A compléter uniquement pour les salariés n'ayant pas de période complète.

**Taux horaire pour les ouvriers et apprentis.
Salaire mensuel pour les cadres, les ETAM et les salariés à temps partiel.**

Indiquez H pour le personnel horaire (ouvriers - apprentis).

Indiquez M pour le personnel mensuel (cadre, ETAM et salariés à temps partiel).

(1) Temps de travail

(2) Salaires totaux bruts

Heures intempéries

Indemnités intempéries

Accident de travail

Accident de trajet

Maladie professionnelle

Maternité / Paternité

Maladie non professionnelle

Chômage partiel

Autres

→ Correspond aux salaires déclarés à la Caisse pour la période de travail.

→ Heures indemnisées, donc après déduction du délai de carence.

→ Montant des indemnités chômage intempéries.

A exprimer en heures pour les ouvriers et les apprentis, en mois et jours pour les cadres, les ETAM et les salariés à temps partiel.



A exprimer en heures

→ N'indiquez que les absences injustifiées ou les absences sans solde.

(1) TEMPS DE TRAVAIL : OUVRIERS - APPRENTIS HORAIRE :

Indiquez pour chacun de vos ouvriers et apprentis, le nombre d'heures de travail payé.

- Inclure :**
- les heures supplémentaires
 - le préavis effectué et non effectué
 - les congés accordés à l'occasion d'une naissance
 - les jours fériés payés prévus par les accords nationaux
 - les congés spéciaux accordés par les conventions collectives (tels que absences exceptionnelles pour événements familiaux...)
 - les stages de formation continue lorsqu'ils n'ont pas donné lieu à réduction des appointements
 - le repos compensateur légal
 - les RTT

(1) TEMPS DE TRAVAIL : PERSONNEL MENSUEL FIXE (CADRES - ETAM - SALARIÉS À TEMPS PARTIEL) :

- Inclure :**
- le préavis effectué et non effectué
 - les congés accordés à l'occasion d'une naissance
 - les absences pour événements familiaux
 - les stages de formation continue lorsqu'ils n'ont pas donné lieu à réduction des appointements
 - le repos compensateur légal

(2) SALAIRES TOTAUX BRUTS :

Ils doivent comprendre, pour chaque salarié, les rémunérations définies dans l'entreprise comme ayant la qualification de salaires et déclarées dans l'assiette des cotisations congés payés.

- Non compris :**
- Indemnités de sécurité sociale pour : maladie professionnelle ou non professionnelle / accident de travail / accident de trajet / maternité / paternité
 - chômage partiel
 - indemnités intempéries

TABLEAU A

MÉTIER

OUVRIERS

Métier	Code	Métier	Code	Métier	Code
Agenceur	A0000	Installateur chauffage, climatisation, ventilation	A0065	Monteur poseur techniverrier	A0130
Carreleur	A0005	Installateur sanitaire	A0070	Peintre décorateur	A0135
Charpentier bois	A0010	Maçon bancheur	A0075	Peintre ravaleur	A0140
Charpentier métallique	A0015	Maçon briqueteur	A0080	Peintre autre	A0145
Conducteur de grue	A0020	Maçon coffreur	A0085	Plâtrier plaquiste	A0150
Conducteur d'engins	A0025	Maçon autre	A0090	Plâtrier staffeur	A0155
Constructeur de sols industriels	A0030	Menuisier fabriquant	A0095	Préparateur en démolition	A0160
Couvreur	A0035	Menuisier poseur	A0100	Ramoneur - fumiste	A0165
Dépanneur équipements techniques	A0040	Menuisier autre	A0105	Serrurier	A0170
Electricien	A0045	Métallier	A0110	Solier moquettiste	A0175
Enduiseur façadier	A0050	Monteur d'échafaudage	A0115	Storiste	A0180
Etancheur	A0055	Monteur en isolation thermique industrielle	A0120	Tailleur de pierre	A0185
Frigoriste	A0060	Monteur levageur	A0125	Conducteur de véhicules	A0190
				Ouvrier (métier ne figurant pas dans la table)	A0099

ETAM «EMPLOYÉS»

Agent de gardiennage	B0000	Comptable	B0015	Employé (métier ne figurant pas dans la table)	B0099
Agent de nettoyage	B0005	Secrétaire	B0020		
Aide comptable	B0010	Secrétaire de direction	B0025		

ETAM «TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE»

Acheteur	C0000	Conducteur de travaux	C0030	Technicien de chantier	C0060
Aide conducteur de travaux	C0005	Dessinateur	C0035	Technicien de maintenance	C0065
Assistant chef de chantier	C0010	Magasinier	C0040	Technicien de méthodes	C0070
Chef d'atelier	C0015	Métreur	C0045	Technicien d'études	C0075
Chef de chantier	C0020	Projeteur	C0050	Technicien (métier ne figurant pas dans la table)	C0099
Commis	C0025	Technicien commercial	C0055	Agent de maîtrise (métier ne figurant pas dans la table)	C0999

«INGÉNIEURS ET CADRES»

Acheteur	D0000	Directeur d'agence	D0025	Ingénieur d'étude de prix	D0050
Chargé d'affaires	D0005	Directeur régional	D0030	Ingénieur d'études techniques	D0055
Conducteur de travaux	D0010	Gérant	D0035	Ingénieur (métier ne figurant pas dans la table)	D0099
Dessinateur projeteur	D0015	Ingénieur commercial	D0040	Cadre (métier ne figurant pas dans la table)	D0999
Directeur commercial	D0020	Ingénieur des méthodes	D0045		

TABLEAU B

QUALIFICATIONS ET CLASSIFICATIONS

Classification	Code	Classification	Code	Classification	Code
Ouvrier Exécution niv. I pos. 1 coef 150	OE1	ETAM	ETAM	Ingénieur ou assimilé débutant position A	A
Ouvrier Exécution niv. I pos. 2 coef 170	OE2	ETAM niveau A	ETAMA	Ingénieur ou assimilé pos. B - 1 ^{er} éch. cat. 1	B11
Ouvrier Professionnel niv. II coef 185	OP	ETAM niveau B	ETAMB	Ingénieur ou assimilé pos. B - 1 ^{er} éch. cat. 2	B12
Compagnon Profess. niv. III pos. 1 coef 210	CP1	ETAM niveau C	ETAMC	Ingénieur ou assimilé pos. B - 2 ^e éch. cat. 1	B21
Compagnon Profess. niv. III pos. 2 coef 230	CP2	ETAM niveau D	ETAMD	Ingénieur ou assimilé pos. B - 2 ^e éch. cat. 2	B22
Maître Ouvrier niv. IV pos. 1 coef 250	MO1	ETAM niveau E	ETAME	Cadre position C - 1 ^{er} échelon	C1
Maître Ouvrier niv. IV pos. 2 coef 270	MO2	ETAM niveau F	ETAMF	Cadre position C - 2 ^e échelon	C2
Chef Equipe niv. IV pos. 1 coef 250	CE1	ETAM niveau G	ETAMG	Cadre supérieur position D	D
Chef Equipe niv. IV pos. 2 coef 270	CE2	ETAM niveau H	ETAMH	Ingénieur assimilé cadre	IAC
				Ingénieur	ING